



Je paie les dettes de l'ex femme de mon conjoint

Par **wadoopy**, le **08/06/2009** à **18:13**

Bonjour,

Je suis en déprime , j'ai 2 enfants, mon conjoint a un bon salaire mais nous sommes sur endettés. En effet lors de son divorce, il avait contracté des dettes avec son ex qui avait dit qu'elle s'arrangerait, en effet elle s'est bien arrangée puisque c'est mon conjoint qui paie tout et moi avec. Je suis obligée d'arrêter mon congès parental afin de pouvoir régler la part de son ex... Puis-je me retourner contre elle, cela fait 5 ans que nous nous privons, les choses ne s'arrangent pas elle lui doit la moitié soit 26 000,00€ et moi je veux lui réclamer ce qu'elle me doit car jusqu'à mon congès il m'est arrivé de payer solidairement et maintenant je me suis inscrite comme demandeur d'emploi afin de faire face à ces dettes on nous réclame encore 12000€ je ne sais plus comment faire elle ne veut pas payer la moitié alors qu'elle travaille, pourquoi ce serait à moi de régler sa part??? Nous ne nous en sortons plus, si je veux m'en sortir il faudrait que je me sépare... Nous avons 2 bébés et toujours rêver de fonder une grande famille ensemble, nous ne nous en sortons plus... M'est-il possible de me retourner contre elle à titre personnel sachant que mon conjoint va peut être le faire... Merci...

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **18:32**

Bonjour,

Il faut que votre conjoint (j'ignore si vous êtes mariés) se retourne absolument contre elle et rapidement !!!

Quant à vous, vous ne pouvez rien faire.

Cordialement.

Par **wadoopy**, le **08/06/2009** à **19:28**

Merci,

Mais il ne peut se retourner qu'une fois tout payer c'est ça que je ne comprend pas.
Bonne journée